

Informations et inscriptions



www.vd.ch/apprentissage

L'École de commerce est présente dans quatre écoles professionnelles du canton de Vaud :

EPCA

École professionnelle
du Chablais à Aigle

Avenue des Marronniers 3
1860 Aigle

+41 24 55 77 939
secretariat.epca@vd.ch
www.epca.ch

EPCL

École professionnelle
de Lausanne

Site de la Vallée de la Jeunesse
Chemin de la Prairie 11 · CP 272
1000 Lausanne 16

+41 21 316 95 00
secretariat-vj.epcl@vd.ch
www.epcl.ch

EPCN

École professionnelle
commerciale de Nyon

Route de Divonne 8b
1260 Nyon

+41 22 557 56 00
info@epcn.ch
www.epcn.ch

CPNV-EPCY

École professionnelle
commerciale d'Yverdon

Rue Roger-de-Guimps 41 · CP
1401 Yverdon-les-Bains

+41 24 557 72 77
epcy.cpnv@vd.ch
www.cpnv.ch



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement
postobligatoire

Novembre 2025

École de commerce



**Booste ton avenir professionnel
en choisissant l'École de commerce**

**Nouveau
dès 2026
dans quatre écoles
professionnelles**



École de commerce



Dès la rentrée d'août 2026, la filière École de commerce à plein temps sera dispensée dans quatre écoles professionnelles commerciales du canton de Vaud.

Pourquoi choisir l'École de commerce ?

Après trois ans d'études et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1), l'École de commerce te permet d'obtenir :

- un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce (CFC) ;
- une maturité professionnelle (MP) orientation économie et services, type économie.

Ton avenir

Ces deux titres permettent :

- d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial ;
- d'accéder aux hautes écoles spécialisées (HES) dans les domaines de l'économie, de la finance, de l'informatique de gestion et de l'administration ;
- de se préparer à l'examen complémentaire Passerelle pour accéder par la suite aux hautes écoles universitaires (HEU) et pédagogiques (HEP).

Conditions d'admission

Pour entrer à l'École de commerce, tu dois avoir obtenu l'un des titres suivants :

→ **Un certificat de fin d'études de la voie prégyrnasiale (VP) ;**

→ **Un certificat de fin d'études de la voie générale (VG) :**

- avec les trois disciplines en niveau 2 : un total de min. 13.5 points dans le groupe constitué du français, des mathématiques et de l'allemand ;
- avec deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1 : un total de min. 14.5 points dans le groupe constitué du français, des mathématiques et de l'allemand.

→ **Autres possibilités :**

- Avoir suivi la totalité de la voie prégyrnasiale, même sans avoir obtenu le certificat, et être titulaire d'un certificat de la voie générale avec une moyenne annuelle finale de 4 ou plus dans au moins deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques.
- Être au bénéfice d'une attestation d'admissibilité délivrée par le Conseil de direction de l'établissement d'enseignement obligatoire d'où provient l'élève.
- Réussir l'examen d'admission au gymnase ou à la maturité professionnelle.